Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180328-CC_2018_081_1-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2018_81

OBJET :

COMMISSION N°4

FINANCES

Modification de la Convention de partenariat avec la Trésorerie et la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts-de-France

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 38

Suppléants présents : 2

Procurations : 10

Nombre de votants : 50

Communauté de communes PEV

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à NOMAIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 21 mars 2018, conformément à la loi.

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2ème vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6ème vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7ème vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9ème vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10ème vice-présidente
M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, Mme Laure LEFEUVRE M. Amaury DUFOUR, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Bruno RUSINEK, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Fabrice BALENT, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Gérard NOCK, suppléant de M. Jean DELATTRE
Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT

Ont donné pouvoir :
M. Luc FOUTRY, 3ème vice-président, procuration à M. Eric MOMONT
M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER
M. Michel DUFERMONT, procuration à M. Luc MONNET
M. Thierry LAZARO, procuration à M. Didier WIBAUX
Mme Caroline MARLIERE, procuration à Mme Marie CIETERS
M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Pierre CROXO, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE-KOS
Mme Isabelle DRUELLE, procuration à M. Bruno RUSINEK
M. Bernard ROGER, procuration à M. Jean-Pierre FERNANDEZ
Mme Jeannette WILLOCQ, procuration à M. Sylvain CLEMENT
M. Benoît BRILLON, (procuration à Mme Laure LEFEUVRE de la délibération n°CC_2018_80 à 103)

Absents :
M. Jean DELATTRE, M. Jean-Claude COLLERIE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Thierry BRIDAULT, M. Ludovic ROHART, M. Dominique BAILLY, Mme Marie-Christine DEGHAYE, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON, Mme Annick MATTON,

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180328-CC_2018_081_1-DE

COMMISSION N°4

FINANCES

Convention de partenariat avec la trésorerie et la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts de France

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts de France, la Trésorerie de TEMPLEUVE-LA-PEVELE et la Communauté de communes Pévèle Carembault souhaitent accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et renforcer la coopération de leurs services.

Vu la délibération n°CC_2018_14 du conseil communautaire en date du 19 février 2018 relative au vote de la convention avec la DGFIP

Considérant que les partenaires ont défini conjointement 14 actions réparties en trois axes afin d'atteindre ces objectifs.

Considérant que les actions définies sont les suivantes :

- Axe 1 : ***faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges***

Action 1 : Rapprochement des services

Action 2 : Optimisation de la circulation de l'information

Action 3 : Dématérialisation de la paie

Action 4 : Dématérialisation des délibérations et arrêtés

Action 5 : Dématérialisation des pièces de passation des marchés publics

Action 6 : Dématérialisation des pièces d'exécution des marchés publics

Action 7 : Dématérialisation des titres, mandats et bordereaux

- Axe 2 : ***améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses***

Action 8 : Optimisation de la chaîne de paiement des dépenses

Action 9 : Dépenses – Étude de la possibilité de mettre en place le paiement de certaines dépenses par prélèvement automatique

Action 10 : Mise en place du prélèvement périodique et à l'échéance pour le recouvrement des recettes

Action 11 : Mise en place de l'encaissement des recettes par TIP

Action 12 : Mise en place de l'encaissement par CB à distance via Internet

- Axe 3 : ***développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables***

Action 13 : Information et conseil en matière de fiscalité directe locale

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180328-CC_2018_081_1-DE

Action 14 : Fournir une vision agrégée des finances du territoire intercommu

Considérant que la DGFIP a souhaité apporter les modifications suivantes :

- la fiche 11 relative à la fiscalité directe locale qui a fait l'objet de modifications par le service de la fiscalité directe locale de la DRFIP (*dans le sens de la fiche qu'ils avaient initialement validée.*)
- une modification apportée sur la fiche 12 expertise financière (dans les engagements du comptable pour enlever la référence au pnsr de Montpellier et préciser l'engagement en question).
- les éléments de contexte de la fiche 5 (pes sap débiteurs privés) complétés.

Le tableau de bord des différents indicateurs et éléments de calendrier retenus et indiqués sur les fiches-actions a fait l'objet de son complément.

Ouï l'exposé de son Président,

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS)

- D'acter les modifications apportées par la DGFIP à la convention de partenariat avec la Trésorerie de TEMPLEUVE LA PEVELE.
- D'autoriser son Président à signer la convention de partenariat avec la Trésorerie de TEMPLEUVE-LA-PEVELE et la Direction Régionales des Finances Publiques des Hauts de France.
- D'autoriser tout document afférant à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc DETAVERNIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT

Envoyé en préfecture le 15/10/2018
Reçu en préfecture le 15/10/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180328-CC_2018_081_1-DE